Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060708-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A la majorité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-08 – Remplacement de la chaudière du bâtiment Richeux

Considérant que la chaudière du bâtiment Richeux est obsolète et tombe en panne très régulièrement ;
Considérant la proposition de Monsieur le Maire de changer la chaudière ;

Vu la proposition de la commission habitat et urbanisme du 6 juillet 2024 de choisir l'entreprise Hervé Thermique pour effectuer les travaux.

Considérant le montant total des travaux de 52 837,68€ TTC répartis sur 2 devis de l'entreprise Hervé thermique comme suit

- n° 3858532-1 pour la reprise totale de la chaufferie pour un montant total de 43 211,78 € TTC;

-n° 3549390-1 pour la reprise de la colonne chauffage /eau froide/ eau chaude : pour un montant 9 625,90€ TTC;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (18 voix pour et une abstention Axel Roussel), décide :

-d'autoriser monsieur le Maire à signer les 2 devis n° 3858532-1 et n°3549390-1 de l'entreprise Hervé Thermique d'un montant total 52 837,68€ TTC de pour la reprise totale de la chaudière et la reprise de la colonne chauffage /eau froide/ eau chaude

-d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

07/07/26